



Centrale à béton :

RECY
 REIMS/PRUNAY
 REIMS/SAINT-BRICE-COURCELLES
 SAINTE MENEHOULD
 SOIGNY-AUX-MOULINS

NOGAS CARRELAGES
 3 ALLEE DE L ANCIEN CHATEAU

02190 Neufchâtel-sur-Aisne

Certification des 5 centrales à béton NF EN206

N° SYDEREP : FR300711_04QXJM
 N° TVA : FR35 328069463

DATE	FACTURE	N° CLIENT	REFERENCE	COMMERCIAL
30/04/2025	F01250400345	411422	F01250400345	

Code	Libellé Article	Qté	U	PRIX HT	TOTAL HT	TVA
CHANTIER	Mareuil-en-Brie					
PJCFC5D501	CHAPE CEMFLOOR HPC C16 F3	4	M3	186.00	744.00	20 %
403	SP CEMEXA	4	M3	16.00	64.00	20 %
TI	Transport incomplet	2		23.00	46.00	20 %
504	CONTRIB ENVIRON	4	UN	1.50	6.00	20 %
505	HAUSSE ENERGIE	4	UN	2.50	10.00	20 %
552	REP	4	UN	1.68	6.72	20 %

Mode de règlement : LCR

Echéance : 15/06/2025

Domiciliation

BANQUE SG REIMS ENTREPRISES
 IBAN FR76 3000 3036 2400 0200 0456 420 - BIC SOGEFRPP
 OPTION TVA SUR LES DEBITS

Total HT : 876.72 €

Total TVA : 175.34 €

Total TTC : 1,052.06 €

RESTE A PAYER : 1,052.06 €

ATTENTION : Nous vous demandons de RESPECTER ABSOLUMENT L'ECHEANCE INDIQUEE en application de la loi de modernisation du 04.04.2008 ; PENALITES DE RETARD au taux BCE + 10 points sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux légal. AUCUN ESCOMPTE NE SERA ACCORDE POUR REGLEMENT ANTICIPE. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Facture

N° Facture	Référence	Date du document	N° Client	Nom du client
F01250400345	F01250400345	30/04/2025	411422	NOGAS CARRELAGES

Détail des livraisons

Date	N° BL	Code client	Code article	Désignation	QTE	Unité
Chantier : 142451 Mareuil-en-Brie						
11/04/2025	004412006	411422	PJCFC5D501	CHAPE CEMFLOOR HPC C16 F3	4	M3
11/04/2025	004412006	411422	552	REP	4	UN
11/04/2025	004412006	411422	403	SP CEMEXA	4	M3